

**2013/5845 - Approbation de la rétrocession du droit au bail d'un local sis au 1 place des Terreaux (entrée au 20 rue Romarin à Lyon 1er) pour un montant de 14 000 euros au profit de la SARL Captiva** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 23/09/2013, p. 2020)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

**Mme FONDEUR Marie-Odile**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit de la délibération pour la Rétrocession d'un bail pour un local dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

La Société Armalyne a souhaité céder son droit au bail, pour un local situé place des Terreaux, avec une entrée située 20 rue Romarin.

Dès lors, dans la dynamique engagée sur le secteur Bas des Pentes, la ville a mis en œuvre son droit de préemption sur ce local situé sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

Je rappelle l'engagement de la ville sur le secteur, qu'il s'agisse de faciliter le retour d'activités de proximité attractives pour les habitants et les clients, maintenir une diversité commerciale, avec notamment dans le cas présent, le maintien d'une activité liée au quartier historique de la soierie lyonnaise.

Un cahier des charges et un appel à candidatures ont donc été lancés, une seule candidature déposée. Compte tenu de la qualité du projet de M. Mongi Guibane qui est couturier créateur indépendant et qui travaille avec les maisons de soierie « Brochier » et Bianchini-Ferrier », sa candidature a été retenue.

Ainsi, la préemption a permis de proposer à la SARL Captiva une situation pérenne avec une activité correspondant pleinement au cahier des charges en lien avec l'histoire et l'identité de ce quartier.

Je rappelle que 15 nouvelles activités se sont installées sur ce secteur. La mise en œuvre d'un périmètre opérationnel et prioritaire, accompagné d'une stratégie de développement économique et commercial, ont permis l'obtention de résultats significatifs sur ce secteur.

Les activités affirment chaque jour davantage leur présence dans le quartier et insufflent un nouvel esprit sur le bas des Pentes. Je vous remercie.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, alors que vous nous demandez de voter cette délibération qui a trait à la revitalisation des Pentes de la Croix-Rousse, quelques questions.

La première porte sur un droit de préemption utilisé de manière quelque peu curieuse puisque le bail commercial préempté par la ville va être cédé à l'occupant déjà en place dans le local en question. On peut donc s'interroger sur la nécessité d'avoir préempté ce local pour le rendre en quelque sorte à son occupant. Qui plus est le propriétaire du local n'est autre que la Fondation du Major Martin, fondation pour le moins liée à la ville puisque nous approuvons son budget et ses comptes chaque année...

Mais plus largement, j'aimerais vous entendre sur le climat qui règne en ce moment autour de la rue du Griffon où dealers et toxicomanes ont élu domicile malgré des tentatives infructueuses pour les déloger. Et pourtant cet endroit se situe à deux pas de l'Hôtel de Ville et encore plus près du Commissariat de police. Nous savons que le problème se déplace d'un lieu à un autre : rue Romarin, place Croix-Paquet et maintenant place et rue du Griffon. Alors si des sommes importantes sont investies dans l'amélioration des locaux, des façades (plus de 940 000 euros depuis 2010), il faut aussi penser à la sécurité et à la tranquillité des riverains. Les vitrines c'est bien, mais la qualité des habitants c'est mieux.

Puisque nous sommes dans ce quartier, j'aimerais aussi savoir comment se déroulent, s'ils ont commencé, les travaux des halles de la Martinière puisqu'il me semble que le coût élevé des travaux à réaliser par l'exploitant choisi pose quelques problèmes. C'est d'ailleurs ce que nous avions prédit ici même il y a un an.

Enfin, en restant sur le thème du commerce, mais en me déplaçant légèrement vers le 2<sup>e</sup> arrondissement, je voudrais demander à Mme Fondeur où en sont les « pistes secrètes » qu'elle avait évoquées lors du Conseil de juillet en ce qui concerne les futurs hypothétiques occupants des magasins de la rue Grôlée, qui a l'air plus misérable que jamais. Désormais, fini les autocollants pimpants qui cachaient le vide abyssal des espaces commerciaux, c'est aujourd'hui un paysage de désolation avec des locaux poussiéreux, des spectacles de cloisons écroulées et des gravats mais toujours aucune annonce d'installation à l'horizon. En tout cas les riverains ne semblent pas être informés de cela. Nous aimerais quelques informations. Merci beaucoup.

**Mme FONDEUR Marie-Odile**, Adjointe : Pour répondre à votre première question sur la société Captiva, comme je vous l'ai dit une seule candidature a été proposée et comme c'était en parfaite cohérence avec les activités que nous avions retenues dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, nous avons retenu la candidature de cette personne qui est en lien avec l'histoire du quartier.

Pour la halle de la Martinière, les gens sélectionnés sont toujours en « course » il n'y a aucun souci de ce côté-là et les travaux vont recommencer.

**M. LE MAIRE** : Sur le quartier Grolée, les travaux vont commencer bientôt ?

**Mme FONDEUR Marie-Odile** : Sur le quartier Grolée, je vous avais dit qu'il y avait des pistes qui étaient « secrètes » à l'époque, elles sont toujours en cours. Je vous tiendrai au courant lors de la prochaine Commission Economie.

**M. LE MAIRE** : Il se trouve que sur Grolée, le problème des locaux existants c'était qu'ils étaient relativement petits. Aujourd'hui, les nouveaux propriétaires, car comme vous le savez il y a eu un changement dans la capital, sont en train de restructurer ces locaux de manière à pouvoir les occuper. Vous verrez que dans ce quartier, dans les rues environnantes, peuvent arriver de très belles enseignes.

**Mme BALAS Laurence** : Il a fallu 8 ans pour vous apercevoir de la taille des locaux ?

**M. LE MAIRE** : Madame Balas, vous savez que nous ne sommes plus dans une économie où on décrétait qu'on installait tel ou tel, c'est donc évidemment un problème à la fois de public et de privé.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)  
(Adopté)